

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>FINANCES PUBLIQUES</p>
<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction régionale des Finances publiques de la Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9</p>	

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
du service de la publicité foncière de Saint-Pierre et du service de la publicité foncière
et de l'enregistrement de Saint-Denis ainsi que de son antenne à Saint-Pierre**

Le directeur régional des finances publiques de La Réunion

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de la Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2260 du 17 juin 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de la Réunion ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services suivants de la direction régionale des finances publiques du département de la Réunion seront fermés au public à titre exceptionnel du jeudi 1er octobre 2020 à compter de 14 H 00 au vendredi 02 octobre 2020 inclus :

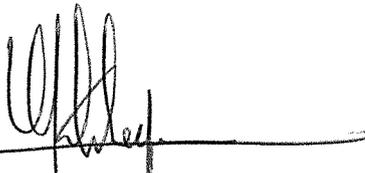
- Service de publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Denis (SPFE) situé au 1, rue de champ-fleuri -97744 Saint-Denis Cedex 9 ainsi que son antenne située au ZAC BANK -1, rue du Père Raimbault, 97751 Saint-Pierre Cedex ;
- Service de publicité foncière de Saint-Pierre (SPF) - situé au ZAC BANK, 1 rue du Père Raimbault 97751 Saint-Pierre-Cedex.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Saint-Denis, le 28 septembre 2020.

Par délégation du Préfet,
Le directeur régional des finances publiques de La Réunion



Gilles DESHAYES